

Amnesty International
BULLETIN D'INFORMATION 151/2004

VIêt-NAM

Libération anticipée du cyberdissident Le Chi Quang

Index AI : ASA 41/007/2004
ÉFAI

Lundi 14 juin 2004

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International a appris ce lundi 14 juin la libération anticipée du cyberdissident et prisonnier d'opinion Le Chi Quang, qui purgeait une peine de quatre années de prison pour avoir exercé de façon non violente ses droits fondamentaux à la liberté d'expression et d'association.

« Nous sommes profondément soulagés que Le Chi Quang ait été libéré plus de deux ans avant la date prévue pour sa remise en liberté. Ce jeune homme, qui souffre d'une maladie chronique, n'aurait jamais dû être arrêté et emprisonné en premier lieu », a déclaré Amnesty International.

La peine prononcée en novembre 2002 pour « propagande contre l'État » incluait à l'origine une mise en résidence surveillée de trois ans à l'issue de sa peine. Il n'a pas été dit clairement si Le Chi Quang serait soumis à cette assignation à résidence.

Parallèlement à cette remise en liberté bienvenue, les autorités continuent de durcir les règles et d'augmenter les contrôles concernant l'utilisation de l'internet.

En janvier 2004, le ministre de la Sécurité publique a émis une directive, la « *Décision 71* », qui rend obligatoire pour toutes les personnes fréquentant les cybercafés l'enregistrement de données personnelles permettant une identification avant de pouvoir se connecter. La Décision interdit aussi l'utilisation d'Internet pour y conserver des « *secrets d'États* », concept fourre-tout et mal défini au Viêt-Nam. La Décision accentue encore la pression qui s'exerce sur les propriétaires de cybercafés et aggrave leur responsabilité en ce qui concerne le contenu des messages envoyés depuis leurs établissements et les sites internet visités par leurs utilisateurs.

« Si les autorités ont conscience que « l'autoroute de l'information » est vitale pour le développement économique du Viêt-Nam, elles ont également peur de l'usage que pourraient en faire en dehors de leur contrôle les personnes qui critiquent le gouvernement, a déclaré Amnesty International. Combien

faudra-t-il qu'il y ait de cyberdissidents arrêtés et enfermés et de familles détruites ? »

Amnesty International appelle le gouvernement vietnamien à respecter les droits fondamentaux à la liberté d'expression et d'association de son peuple, droits garantis par la Constitution vietnamienne et par les traités internationaux auxquels le pays est État partie.

Complément d'information

Parmi les personnes arrêtées au cours des trois dernières années, Le Chi Quang était l'une des plus connues pour ses critiques ouvertes de la politique du gouvernement et ses positions en faveur de réformes politiques sans violence. Les dissidents se reconnaissent à leur utilisation de l'internet pour propager leurs idées et contacter des groupes de Vietnamiens à l'étranger. Beaucoup d'entre eux ont été condamnés à de lourdes peines de prison. Tous sont considérés comme des prisonniers d'opinion par Amnesty International.

Trois dissidents très connus sont toujours en détention préventive. Tous trois sont détenus depuis plus longtemps que ne le prévoient les textes de lois vietnamiens et risquent de lourdes peines de prison, notamment pour espionnage.

Pham Que Duong, soixante-treize ans, ancien haut responsable militaire et membre du parti communiste, a été arrêté en décembre 2002. Son procès pourrait se tenir avant la fin du mois de juillet 2004.

Tran Khue, soixante-huit ans, ancien professeur émérite de littérature, a également été arrêté en décembre 2002. Son procès devrait aussi avoir lieu prochainement.

Nguyen Dan Que, médecin endocrinologue et l'un des dissidents vietnamiens les plus connus, a été arrêté en mars 2003. Le docteur Que avait été emprisonné à deux reprises auparavant. Il a déjà passé dix-huit années en prison pour avoir milité en faveur de réformes politiques sans violence et pour avoir critiqué la politique du gouvernement. Il est détenu au secret et n'a pu recevoir de visite ni de sa femme ni daucun des membres de sa famille depuis son arrestation. Il souffre de graves problèmes de santé. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à

Amnesty International
BULLETIN D'INFORMATION 151/2004

**Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter
le site <http://www.amnesty.org>**